

# POLITIQUE DE CONFORMITÉ SOCIALE<sup>1</sup>

(Applicable au groupe PRO à PRO, filiale du groupe METRO)

## 1.INTRODUCTION

LE GROUPE METRO est une entreprise leader dans le commerce de gros et la distribution alimentaire. Nous nous efforçons de rendre nos clients professionnels HoReCa<sup>2</sup> et commerçants encore plus performants, et ce de manière responsable grâce à notre stratégie ESG. Intégrée dans notre stratégie d'entreprise sCore, notre stratégie ESG constitue le cadre de nos actions et le moteur de toutes nos activités visant à accroître la durabilité pour nos clients.

Le respect des droits humains est l'une des valeurs fondamentales de notre groupe, comme formalisé dans notre Déclaration de Valeurs sur les Droits Humains et les Questions Environnementales.

Nous nous engageons à respecter et à contribuer au respect des droits humains, tels que définis dans la législation nationale, par exemple la loi sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement selon le Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz allemand ("LkSG") et – entre autres – la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Charte internationale des droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous soutenons les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et s'engage à promouvoir des pratiques sociales dans l'ensemble de ses activités en transformant l'approvisionnement vers des solutions durables tout en respectant la législation. Ce faisant, le groupe veille non seulement à atteindre l'agenda mondial et contribue à la conformité sociale, mais soutient également ses clients dans leurs décisions d'achat plus durables, renforçant ainsi la durabilité de leurs entreprises.

---

<sup>1</sup>Cette politique de conformité sociale de METRO remplace les précédentes politiques de conformité sociale de METRO à compter de sa date d'application.

<sup>2</sup>HoReCa : Hôtels, Restaurants et Cafés (ou restauration collective).

À cet égard, le groupe déclare également son ambition de travailler sur la question primordiale de garantir un revenu vital pour ceux qui fabriquent des biens dans les chaînes d'approvisionnement du groupe. Bien que diverses méthodologies soient acceptables pour définir un revenu vital, le groupe privilégie la méthodologie Anker<sup>3</sup> lorsque cela est possible.

## 2.OBJECTIF

Cette politique définit l'objectif du groupe visant à établir des chaînes d'approvisionnement socialement et légalement conformes dans le cadre de cette politique, c'est-à-dire en respectant la législation nationale telle que la LkSG et, à ce titre, à améliorer les conditions de travail et les autres droits liés au travail dans ses chaînes d'approvisionnement directes.

Au-delà de sa propre marque, METRO s'engage également à évaluer et à améliorer sa chaîne d'approvisionnement indirecte. Pour comprendre le statut de conformité sociale de nos chaînes d'approvisionnement, le groupe s'engage à identifier et à évaluer nos dépendances, impacts, risques et opportunités liés au social, sur la base des perspectives d'organisations non gouvernementales (ONG) scientifiques de premier plan, de fournisseurs et d'autres parties prenantes.

De plus, nous nous engageons à promouvoir et à investir dans les catalyseurs du changement systémique. Nous soutenons activement le développement de politiques publiques, d'outils de mesure, de programmes de certification et d'initiatives qui permettent aux organisations d'adopter des pratiques durables.

## 3.PORTÉE

Nonobstant les exigences légales applicables, les dispositions de cette politique s'appliquent à :

1. Toutes les entités juridiques METRO dans le monde ( METRO, FSD, PRO à PRO)
2. Tous les fournisseurs de produits de marque propre en amont<sup>4</sup> et les fournisseurs de produits sans marque<sup>5</sup>

---

3. La méthodologie Anker est une approche reconnue internationalement pour le calcul des salaires décents.

4. Marque propre : Un article ou produit portant une marque déposée de METRO.

5. Sans marque : Produits ne portant pas une marque METRO mais affichant l'adresse METRO. Cela inclut également tous les produits fabriqués en interne et tous les produits vendus au comptoir et étiquetés avec l'adresse METRO..

3. Les fournisseurs de produits de marque fournisseur en amont<sup>6</sup>. En cas de besoin de priorisation, le groupe concentre son ambition de conformité sociale sur ses fournisseurs directs et indirects de marque propre et sans marque<sup>7</sup>, tout en travaillant également avec les marques fournisseurs, les partenaires industriels et autres parties prenantes sur des changements systémiques vers la conformité sociale.

## **4. ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS**

### **4.1. ENGAGEMENT**

Le groupe s'engage à protéger les droits humains tout au long de ses chaînes d'approvisionnement en respectant la législation applicable et - en ligne avec les ODD d'ici 2030 - en assurant la transparence dans la chaîne d'approvisionnement du groupe, en réalisant une évaluation systématique des risques des fournisseurs soutenue par un outil informatique et en appliquant des mesures appropriées d'atténuation des risques telles que des formations, des questionnaires dédiés et des demandes d'audits ou de certifications de conformité sociale à nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Le statut de risque peut être évalué, par exemple, en identifiant si notre partenaire de la chaîne d'approvisionnement est situé dans un pays ou travaille dans un secteur considéré comme présentant des risques sociaux particuliers<sup>8</sup> et par des mesures d'évaluation des risques individuelles.

Le groupe concentre ses efforts sur les fournisseurs directs et indirects de marque propre et sans marque, avec un second focus sur les fournisseurs directs de marque fournisseur.

METRO travaillera activement au sein de ses propres opérations et en collaboration avec son réseau mondial de fournisseurs et autres parties prenantes pertinentes (pairs, plateformes, experts, ONG et organismes de certification) pour œuvrer en faveur de chaînes d'approvisionnement socialement conformes et garantir le respect des obligations légales lorsque cela est applicable. En principe, la réalisation de notre engagement dépend fortement de la coopération et de la collaboration de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

En conséquence, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils disposent de leurs propres systèmes de conformité sociale pour gérer leurs chaînes d'approvisionnement.

### **4.2. OBJECTIFS**

METRO est un grossiste mondial opérant dans des pays de l'UE et hors UE avec des environnements législatifs différents. Afin de contribuer à l'engagement global du groupe en matière de chaînes d'approvisionnement socialement conformes, et indépendamment des obligations légales, à compter du 1er septembre 2025, toutes les entités juridiques METRO viseront la divulgation des chaînes d'approvisionnement et de la conformité sociale des fournisseurs indirects de marque propre et sans marque d'ici fin 2030. La valeur de base est celle rapportée à la fin de l'exercice 2023/24.

L'application de l'engagement et des objectifs suit les étapes suivantes :

- (1) Cartographie complète des fournisseurs concernés
- (2) Évaluation des risques de tous les fournisseurs concernés
- (3) Application de mesures d'atténuation des risques appropriées pour tous les fournisseurs concernés qui ne sont pas considérés comme à faible risque<sup>9</sup>. Une des mesures peut être la demande d'un audit ou d'un certificat de conformité sociale selon les normes amfori BSCI, Sedex ou une autre norme acceptée<sup>10</sup>
- (4) Pour les fournisseurs non alimentaires, seuls les rapports d'audit avec un résultat amfori BSCI 'C' (ou équivalent) sont acceptés<sup>11</sup> pour atténuer le risque<sup>12</sup>
- (5) Jusqu'à nouvel ordre, les fournisseurs alimentaires ou proches de l'alimentaire avec des résultats d'audit amfori BSCI 'D' (et dans des cas exceptionnels aussi 'E') sont également acceptés pour atténuer le risque.

Notre groupe qualifie certains problèmes graves dans les rapports d'audit comme des «points de rupture » nécessitant une action immédiate :

1. Travail des enfants
2. Travail forcé
3. Défaillances en matière de sécurité incendie entraînant un danger imminent et significatif
4. Comportement gravement contraire à l'éthique

Les fournisseurs identifiés avec un point de rupture doivent être immédiatement désactivés/suspendus de la chaîne d'approvisionnement pour de futures commandes et/ou ne peuvent être listés tant que les mesures correctives n'ont pas permis d'atteindre un statut de faible risque.

## 5. SUIVI ET RAPPORT

Les entités juridiques sont responsables de la mise en œuvre et du suivi de cette politique. Les progrès seront mesurés selon les indicateurs clés de performance (KPI) suivants :

1. Nombre de fournisseurs actifs<sup>13</sup>, distingués par :
  - (1) marque propre (et sans marque) comme objectif principal et marque fournisseur comme objectif secondaire
  - (2) niveau de fournisseur direct et indirect
2. Nombre de fournisseurs avec un statut de faible risque en matière de conformité sociale
3. Part respective de fournisseurs avec un statut de faible risque

<sup>9</sup>. Actuellement, METRO utilise une échelle de score de risque de 1 à 6, dans laquelle un score inférieur à 1,5 représente un faible risque.

<sup>10</sup>. Pour les autres normes acceptées, voir l'annexe 1 de cette politique.

<sup>11</sup>. Fait référence au système de notation amfori BSCI (A = meilleur, E = pire) et aux scores comparables d'autres standards d'audit.

<sup>12</sup>. Dans des cas exceptionnels, les audits notés D peuvent également être acceptés, s'il est prouvé que les constats ayant conduit à ce résultat ont été corrigés, même si aucun nouvel audit n'a encore été réalisé. De plus, un audit D peut être accepté à titre exceptionnel si, selon le système de calcul du prestataire d'audit, un résultat individuel dans un domaine de performance non critique conduit à un résultat global de D, bien que l'évaluation individuelle ne révèle que des lacunes mineures et que l'évaluation globale de la performance soit donc jugée acceptable.

<sup>13</sup>. L'indicateur clé de performance concerne tous les fournisseurs indirects divulgués à l'entité juridique METRO par les fournisseurs directs.

Les KPI seront publiés chaque année sur le [site web de METRO AG](#). METRO publie cette politique sur son site web, la rendant accessible à toutes les parties prenantes intéressées. Cette politique sera régulièrement révisée pour garantir son efficacité et refléter les évolutions récentes.

#### 4. GOUVERNANCE

La durabilité est systématiquement et organisationnellement intégrée dans notre cœur de métier. Le groupe ESG Peer, en tant qu'organe de durabilité le plus élevé de l'entreprise, fournit le cadre stratégique et les objectifs à l'échelle du groupe, facilitant l'échange d'informations sur les questions de durabilité au plus haut niveau de gestion.

Le Conseil Commercial, qui couvre également le Conseil d'Administration de METRO AG, est régulièrement informé des progrès en matière de durabilité, et leur rémunération est liée à l'atteinte des objectifs de durabilité.

La responsabilité de cette politique incombe au Membre du Conseil Commercial, Chief Central Functions Officer.

## ANNEXE 1 – (Statut en juillet 2025)

### Schémas de conformité sociale reconnus

La liste la plus à jour des normes sociales reconnues est disponible sur le site [web de METRO AG](#). Actuellement, le statut est le suivant :

En tant que membre de amfori BSCI, Sedex et Consumer Goods Forum – Sustainable Supply Chain Initiative (SSCI), METRO privilégie les schémas approuvés par amfori BSCI, Sedex SMETA et SSCI, mais accepte également les schémas listés ci-dessous à condition que :

1. Le rapport d’audit / certificat soit valide (non expiré)
2. L’audit soit réussi selon les détails ci-dessous, par exemple rapport émis avec résultat correspondant et plan d’action correctif (CAP) clôturé.

Certaines normes listées sont considérées comme acceptables comme étape intermédiaire (marquées par \*) pour une période transitoire afin de faciliter l’intégration des fournisseurs et producteurs dans le processus de conformité sociale de METRO, mais peuvent être retirées de cette liste selon la maturité du processus d’intégration.

Type audit	Portée et exigences de l'audit	Validité du rapport
amfori BSCI	A + B	2 ans
amfori BSCI	C	1 an ou jusqu'à la fin du cycle d'audit
amfori BSCI	D (accepté uniquement pour Alimentaire / Proche Alimentaire)	1 an ou jusqu'à la fin du cycle d'audit
amfori BSCI	E (accepté uniquement dans des cas exceptionnels pour Alimentaire / Proche Alimentaire)	1 an ou jusqu'à la fin du cycle d'audit
SPA – Évaluation des petits producteurs (amfori BSCI)	A + B	2 ans
SPA – Évaluation des petits producteurs (amfori BSCI)	C	1 an ou jusqu'à la fin du cycle d'audit
SPA – Évaluation des petits producteurs (amfori BSCI)	D (accepté uniquement pour Alimentaire / Proche Alimentaire)	1 an ou jusqu'à la fin du cycle d'audit
SPA – Évaluation des petits producteurs (amfori BSCI)	E (accepté uniquement dans des cas exceptionnels pour Alimentaire / Proche Alimentaire)	1 an ou jusqu'à la fin du cycle d'audit
EcoVadis	Tous niveaux de médaille	1 an ou selon la date de réception de la médaille
ETI / SMETA (Sedex)	Non critique	2 ans

<sup>14</sup> Validité du rapport selon le schéma standard. En cas de modifications, les délais officiels sont applicables.

<sup>15</sup> Cas exceptionnels signifie que l’audit est critique mais reste acceptable car les constats ne s’accumulent pas à un niveau de gravité comparable à un « point de rupture ».

<sup>16</sup> METRO applique un processus interne pour attribuer le statut non critique.

Secteur	Norme	Exigences	Validité
Tous	Audit éthique commercial (audit 4 piliers par un auditeur tiers accrédité)	Critique <sup>17</sup>	1 an
Tous	FLA – Fair Labour Association	Rapport émis et CAP clôturé. Norme acceptée pour le secteur manufacturier	1 an
Tous	FSSC 24000	Certificat émis (conforme)	3 ans
Tous	ICS – Initiative Clause Sociale	Rapport émis (A ou B sans échec dans les domaines critiques)	3 ans
Tous	ISCC PLUS	Certificat émis	1 an
Tous	SA8000 – Social Accountability International	Certificat émis	3 ans
Non alimentaire	GOTS (Global Organic Textile Standard)	Certificat émis (conforme)	1 an
Non alimentaire	Grüner Knopf	Certificat émis	3 ans
Non alimentaire	GRS (Global Recycle Standard)	Certificat émis (conforme)	1 an
Non alimentaire	ICTI (Programme Éthique des Jouets - IETP)	Certificat émis (conforme)	1 an
Non alimentaire	ILO Better Work*	Rapport d'évaluation émis	1 an
Non alimentaire	Oeko-Tex (Made in Green) STeP	Rapport émis (Niveau 1 accepté si premier audit, sinon uniquement niveaux 2 et 3)	2 ans
Non alimentaire	WRAP (Production Responsable Accréditée Mondiale)	Certificat émis - Or	1 an
Non alimentaire	WRAP (Production Responsable Accréditée Mondiale)	Certificat émis - Platine	2 ans
Alimentaire	ASC (Aquaculture Stewardship Council)	Certificat émis et CAP clôturé	3 ans
Alimentaire	BAP (Bonnes Pratiques Aquacoles)	Certificat émis et CAP clôturé	1 an (sauf saumon : 2 ans)
Alimentaire	FFL (Fair for Life)	Certificat émis avec résultats 5, 4 et 3 feuilles	3 ans (évaluation complète), suivi annuel
Alimentaire	Fair Trade	Certificat émis (réussi)	3 ans
Alimentaire	Global G.A.P GRASP*	Certificat émis (conforme / améliorations nécessaires / non conforme mais mesures prises)	1 an

<sup>17</sup> METRO applique un processus interne pour attribuer le statut critique.

Secteur	Norme	Exigences	Validité
Alimentaire	MPS-Socially Qualified (complément social au MPS-ABC)	Norme acceptée pour les produits horticoles. Certificat émis (A+, A, B, C)	3 ans
Alimentaire	Naturland Fair*	Certificat émis (conforme)	1 an
Alimentaire	RFVS (Norme pour les navires de pêche responsables)	Certificat émis	3 ans
Alimentaire	RSPO (Table ronde pour l'huile de palme durable)	Certificat émis (conforme) selon Mass Balance / Segregation / Identity Preserved	5 ans
Alimentaire	RTRS (Table ronde pour le soja responsable)	Certificat émis (conforme) selon Mass Balance / Segregation / Identity Preserved	5 ans
Alimentaire	Rainforest Alliance	Certificat émis (conforme)	1 an
Alimentaire	SIZA	Certificat émis (tous les résultats acceptés). Platine : 3 ans, Or : 2 ans, Argent + Bronze : 1 an	Selon niveau
Alimentaire	WIETA	Certificat émis (A-D acceptés). A+B : 3 ans, C : 2 ans, D : 1 an	Selon niveau
Alimentaire	Tout schéma de référence CGF SSCI	Selon le schéma	Selon le schéma